COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE

REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SEANCE DU 23 JUIN 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 23 juin à 16h00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, légalement convoqué le 17 juin 2021 par Monsieur Henri LEMOIGNE, Président, s'est réuni au pôle communautaire situé à Périers.

Présents: Mesdames Michèle BROCHARD, Rose-Marie LELIEVRE et Stéphanie MAUBE, Messieurs David CERVANTES, Marc FEDINI, Christophe GILLES, Alain LECLERE, Henri LEMOIGNE, Roland MARESCQ, Jean-Marie POULAIN, et Thierry RENAUD.

Excusée: Madame Anne HEBERT

Nombre de membres en exercice :

12

Nombre de votants :

11

En application de l'article L5211-10 et notamment les alinéas relatifs à la délégation de compétence par l'assemblée délibérante à son exécutif et de la délibération DEL20200722-165 du conseil communautaire du 22 juillet 2020 transmise à la sous-préfecture de Coutances le 27 juillet 2020.

Décision exécutoire affichée

le 3 0/.06/2021

DEC2021-013-BUREAU

<u>POLE DE SANTE</u>: Signature de l'avenant n°2 au bail professionnel signé avec Mesdames FAUTRAT et CHAPELLE, infirmières libérales au Pôle de Santé de Lessay

Vu le bail professionnel du 20 mars 2014, rédigé par les services communautaires et conclu entre l'ancienne communauté de communes du Canton de Lessay avec Mesdames Karine FAUTRAT et Hélène CHAPELLE, infirmières libérales au Pôle de Santé de Lessay,

Vu l'avenant n°1 en date du 3 mai 2019 portant modification à compter du 1er janvier 2017 :

- de l'entité juridique portée par la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche issue de la fusion des anciennes communautés de communes de La Haye du Puits, du Canton de Lessay et de Sèves-Taute,
- des modalités de révision des loyers,

Considérant le départ de Madame Hélène CHAPELLE le 31 mars 2021 et la demande de reprise par Madame Karine FAUTRAT de l'intégralité de ce bail,

Ceci exposé, les membres du Bureau communautaire décident, à l'unanimité des votants, d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 au bail rédigé par les services communautaires, qui prendra effet à compter du 1^{er} mai 2021 et qui aura pour objet de modifier le titulaire du bail, à savoir Madame Karine FAUTRAT.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour oppie conforme

esident.

TI LEMOIGNE

Accusé 050-20 Date d

La présente décision peut faire l'objet d'un recourt pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

Accusé de réception en préfecture 050-200067031-20210623-DEC2021-013-BUR-AU Date de télétransmission : 30/06/2021 Date de réception préfecture : 30/06/2021